

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 21 mai 2026

Compte rendu n° 01

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLÈGE A
Mme Emmanuèle CAIRE (procuration à Mme Malika ASSAM)
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Núria GALA PAVIA
Mme Sophie HERMENT (procuration à M. Raffaele RUGGIERO)
Mme Caroline LADAGE
M. Guy LE THIEC
Mme Francesca MANZARI
M. Raffaele RUGGIERO
M. Benjamin TAUNAY (procuration à Mme Núria GALA PAVIA)
M. Vincent TIFFON
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM
Mme Ernestine CARREIRA
Mme Aline CHAMAHIAN
Mme Christelle COMBE
M. Mathieu CORP
M. Fabrice PELLERIN
M. Jean-Marc QUARANTA
Mme Odile THUILIER
Mme Clarisse VOLLON (procuration à M. Jean-Marc QUARANTA)
COLLEGE IATSS
M. Emmanuel CURT
M. Nathan LOZANO
Mme Sandra LUDWIG
Mme Iness MASSOUD
Mme Marie-Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
M. Younes DUFRESNE
M. Simon JEAUME MORET
Mme Sabine OUAHHABI-KARBACH
M. Mehdi REYNIER
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
M. Pierre-Emmanuel CASANOVA (procuration à M. Guy LE THIEC)
Mme Céline Cisse (procuration à M. Guy LE THIEC)
M. Sylvain DI GIOVANNI (procuration à Mme Valérie ANDRÉ)
M. Pierre VASARELY (procuration à M. Fabrice PELLERIN)

INVITES
Mme Isabelle BAUMANN
M. Nicolas BOILEAU
M. Pedro DIAS-DUARTE
Mme Jade NGUYEN

34 membres présents ou représentés : le quorum de 19 est atteint.

M. Le Thiec, Directeur de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 9h35.

Ordre du jour :

1. Organisation des séances (information - délibération)
2. Composition du Bureau de l'UFR (délibération)
3. Composition du Comité des Études – élection des membres proposés (délibération)
4. Composition du Comité de la Recherche :
 - élection des membres proposés (délibération)
 - validité des avis consultatifs malgré l'incomplétude du Comité (délibération)
5. Procédure de désignation des personnalités extérieures à titre personnel (information)
6. Calendriers pédagogiques (information)

M. Le Thiec ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres élus. Il présente ensuite les nouveaux directeurs adjoints : MM. Dias-Duarte et Boileau, respectivement Directeur adjoint en charge des Affaires générales et institutionnelles et Directeur adjoint en charge de la Recherche. Mme Nguyen devient Directrice adjointe en charge de la Valorisation de la Recherche.

1. Organisation des séances (information - délibération)

(page 4 de la présentation PowerPoint)

Mme Régnier rappelle la différence entre les Conseils pléniers et restreints, les Conseils restreints émettant, notamment, un avis sur les attributions des services des enseignants-chercheurs et préparant les propositions concernant les promotions de ceux-ci.

Mme Régnier indique que les séances des Conseils d'UFR sont enregistrées sur son téléphone portable, que ces enregistrements ne sont en aucun cas diffusés, et servent d'aide à la rédaction des comptes rendus. Après validation des comptes rendus en conseil d'UFR, les enregistrements sont supprimés.

M. Dufresnes souhaiterait que ces enregistrements soient rendus publics. La DAJI sera consultée sur la possibilité de diffuser ces enregistrements.

Vote de l'enregistrement non public des séances : unanimité (30 votants).

M. Ruggiero demande à ce que les documents préparatoires soient transmis au plus tard deux jours avant la tenue des séances. **Mme Assam** demande également que les propositions de vote de classements soient connues en amont par les membres afin que le Conseil ne soit pas une simple chambre d'enregistrement.

2. Composition du Bureau de l'UFR (délibération)

Mme Régnier présente les deux possibilités de composition du bureau :

- composition selon l'article 16 des statuts de l'UFR (1 représentant collège A, 1 représentant collège B, 2 représentants collège IATSS, 2 représentants Collège Usagers) sur proposition du Directeur, votée en CUFR ;
- composition selon l'usage de l'UFR (1 représentant par liste représentée, pour tous les collèges) sur proposition des têtes de liste.

Vote pour le choix 1, composition selon les statuts : contre à l'unanimité (30 votants).

Vote pour le choix 2, composition selon l'usage, un représentant par liste représentée : pour à l'unanimité (30 votants).

3. Composition du Comité des Études – élection des membres proposés (délibération)

M. Le Thiec rappelle les dispositions des articles 21 et 22 des statuts de l'UFR qui prévoient l'élection au suffrage direct de 7 membres collège A et de 7 membres collège B, et l'élection par le Conseil d'UFR de 3 membres collège A et 3 membres collège B, sur proposition du Directeur d'UFR.

M. Ruggiero regrette que les noms proposés n'aient pas été connus en amont de la séance. Il demande un vote distinct pour chacune des personnes proposées.

Mme Charlet ne comprend pas la nécessité d'un vote du Conseil sur ces propositions.

Elle demande également que les deux Comités désignent un représentant chacun pour qu'il puisse venir présenter les travaux des Comités. Elle considère que ces deux Comités n'ont jamais trouvé leur place dans les débats du Conseil d'UFR.

M. Ruggiero apprécie la mixité des membres des collèges A et B des Comités. Il souhaiterait que la direction propose des listes de membres potentiels et que les membres du Conseil les évaluent et les choisissent en fonction de leurs compétences et de leurs expertises dans les domaines de la recherche et de la formation.

Mmes Assam et **Manzari** regrettent qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les autres listes pour faire ces propositions.

M. Tiffon insiste sur le fait que ces propositions s'appuient sur l'usage mais sur un usage qui n'est pas démocratique.

M. Quaranta pense que cette pratique relève d'une stratégie du choc qui consiste à obliger à un vote antidémocratique.

M. Corp demande à surseoir à ce vote.

Vote de la composition du Comité des Études avec les membres proposés : 17 contre, 15 pour et 2 abstentions (34 votants) – vote à bulletins secrets.

Suite au rejet de la proposition de liste, **Mme Régnier** demande qu'un autre vote soit organisé pour permettre au Comité des Études de commencer ses travaux malgré son incomplétude.

Vote de la validité des avis consultatifs malgré l'incomplétude du Comité des Études : unanimité (34 votants).

4. Composition du Comité de la Recherche

- élection des membres proposés (délibération)

Après rappel des dispositions de l'article 22 des statuts de l'UFR, les membres du Conseil sont invités à voter.

Vote de la composition du Comité de la Recherche avec les membres proposés : 17 contre, 16 pour et 1 abstention (34 votants) – vote à bulletins secrets.

- validité des avis consultatifs malgré l'incomplétude du Comité (délibération)

Mme Régnier explique que ce vote concerne non seulement le rejet de la proposition de liste, mais également l'absence de candidature dans le collège étudiant et le siège vacant dans le collège IATSS.

Concernant le collège IATSS, des élections partielles se dérouleront le 30 juin prochain.

Concernant le collège étudiants et compte tenu du fait que seuls les doctorants peuvent présenter une candidature, des élections partielles seront organisées au début de l'année 2027 en raison de la clôture des inscriptions en doctorat fin novembre 2026.

Vote de la validité des avis consultatifs malgré l'incomplétude du Comité de la Recherche : 30 pour et 4 contre (34 votants).

5. Procédure de désignation des personnalités extérieures à titre personnel (information)

(pages 15 à 18 de la présentation PowerPoint)

Mme Régnier présente la procédure de désignation des « personnalités extérieures à titre personnel », en rappelant les critères d'éligibilité des candidatures, la composition des dossiers, la notion de personnalité extérieure et les modes de transmissions possibles des candidatures.

6. Calendriers pédagogiques (information)

Mme Gala Pavia informe les membres du Conseil que le calendrier pédagogique voté lors de la séance du 2 avril 2026 comportait une erreur matérielle due à la fusion de deux colonnes.

Elle présente la version corrigée et indique que cette erreur n'a pas de conséquence sur les différentes dates.

7. Motion

Mme André lit une proposition de motion :

« Le Conseil de l'UFR ALLSH réuni en sa séance du 21 mai 2026 tient à exprimer sa plus vive opposition au décret n° 2026-385 du 19 mai 2026, par lequel le gouvernement et ses ministres de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, de l'Europe et des Affaires étrangères et des Outre-mer modifient la procédure d'exonération

des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Ce décret et le déploiement de la stratégie « Choose France for Higher Education » restreignent encore les possibilités d'exonération de la procédure « Études en France », ce qui aggrave les effets les plus délétères du système d'exonération actuel.

Dans son article 1^{er}, alinéa 2-III, le décret du 19 mai 2026 limite, en contradiction avec le principe d'autonomie des Universités, les possibilités d'exonération dont disposent les établissements à 20 % de l'effectif de tous les étudiants internationaux, à l'exception des étudiants sur programme d'échange. Il met en œuvre une sélection sociale drastique à partir de critères discriminatoires et xénophobes. Il interdit ainsi l'accès à l'enseignement supérieur à un pourcentage accru d'étudiants étrangers. Enfin, il se détourne de la tradition d'accueil de l'Université et porte un coup sévère à ses idéaux universalistes.

En conséquence, le Conseil de l'UFR ALLSH demande le retrait d'un texte dont les présupposés sont condamnables, les objectifs inacceptables et les conséquences néfastes, et invite la Présidence d'Aix-Marseille Université à manifester son opposition à ce décret inique. »

Vote de la motion : unanimité (34 votants).

M. Le Thiec, Directeur de l'UFR ALLSH, lève la séance à 12h20.

(La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte rendu.)